



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/la-participation-des-enfants-face.html>

La participation des enfants face à la crise du coronavirus

- Nos publications - Participation des enfants -

Date de mise en ligne : vendredi 24 juillet 2020

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Les effets de la gestion de la crise et du (dé)confinement sur les enfants en Fédération Wallonie Bruxelles sont multiples. Un état des lieux de la situation des droits de l'enfant à l'épreuve de la pandémie du COVID-19, réalisé par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et ses associations membres entre avril et juin 2020, permet d'ailleurs de mesurer l'ampleur de l'impact de la crise sanitaire sur les enfants et leurs droits.

Mais qu'en a-t'il été, et qu'en est-il à l'heure actuelle, de leur droit à la participation ?

Alors que la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît le droit à chaque enfant « d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité », ceux-ci n'ont été que très peu entendus et encore moins écoutés tout au long de la crise.

Le droit à la participation est souvent un droit méconnu et/ou mal compris des adultes. Il est pourtant un principe transversal de la Convention et représente un moyen et une condition pour que la totalité des droits de l'enfant puisse être respecté. Dans cette analyse, la CODE se penche sur la place accordée aux enfants dans les décisions prises les concernant durant la crise, au travers du spectre de l'enseignement.